

Fiche de poste

Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire plus (REP +)

Textes de référence

*De la maternelle au baccalauréat. L'éducation prioritaire
Les principes de l'éducation prioritaire...*

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Titres et diplômes requis : instituteur/professeur des écoles ou professeur du 2nd degré.

Profil du poste

Le coordonnateur du réseau REP+ est un enseignant 1^{er} degré ou 2nd degré qui exerce ses missions sous en collaboration de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré et du principal de collège « tête de réseau ». Son action s'inscrit dans le cadre du projet de réseau REP+ s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe est nécessaire. Il prépare et met en œuvre les actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi des projets de réseau REP+.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1^{er} et 2nd degrés.
- Bonne connaissance des enjeux du référentiel de l'éducation prioritaire.
- Aptitude à travailler en équipe.
- Capacité à animer des réunions notamment avec les partenaires de l'éducation nationale.
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie.
- Être force de proposition dans le cadre de l'innovation pédagogique.
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.
- Maîtrise experte dans l'usage des technologies de l'information et de communication.

Axe pédagogique

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau REP+ en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP+ et les actions envisagées. Il en suit la mise en œuvre et assure leur évaluation.
- Il collabore avec les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription, les formateurs académiques dans la mise en œuvre des problématiques de formation retenue.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves du réseau REP+.
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il collecte et diffuse l'information et la documentation.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions.
- Il participe aux concertations des enseignants, 1^{er} et 2nd degrés pour impulser des choix définis dans le réseau REP+.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles ou du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Tâches administratives

- Il organise les concertations sous l'autorité des deux pilotes (IEN/Principal) et met en œuvre les contenus définis par le comité de pilotage du réseau REP+.
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP+.
- Il prépare les réunions des comités de pilotage et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente le réseau dans les instances partenariales.
- Il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau.
- Il développe les relations de travail entre les écoles du réseau, le collège et les partenaires (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).

- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville (Dispositif de réussite éducative) notamment dans l'axe 1, cohésion sociale.
- Il accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.

En cohérence avec sa lettre de mission, il rédige un rapport d'activités à l'issue de chaque fin d'année scolaire.

Implantation du poste

Collège des réseaux REP+ du département de l'Aisne

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.